

COMMUNE DE WATTEN

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2026/232

INTERDICTION DE STATIONNEMENT
PARKING DE LA SALLE JEAN-PIERRE DECOOL

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Route,

Vu la demande de M. Théo SORET, Président de l'Union des Commerçants, Artisans et Indépendants de Watten, pour l'accueil d'un food-truck à l'occasion de la réunion des Unions Commerciales de la CCHF le jeudi 12 novembre 2026 à la salle Jean-Pierre Decool, rue St-Antoine,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et le bon déroulement de la réunion,

ARRÊTE

Art 1 : Le stationnement de tous les véhicules sera interdit sur 3 places de stationnement du parking rue St-Antoine (devant le pignon de la salle Jean-Pierre Decool) le jeudi 12 novembre 2026 de 18h30 à 23h00.

Art 2 : Ces dispositions entreront en vigueur dès la pose par le demandeur de la signalisation réglementaire.

Art 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Président de l'UCAIRW
- Monsieur l'adjudant commandant la gendarmerie

Fait à WATTEN, le 19/10/2026

Le Maire.

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,



Yannick DEU.